

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1265

présenté par
Mme Bannier

ARTICLE 6

À la dernière phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« justiciable »,

insérer les mots :

« , de l'accompagnement dont il bénéficie, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'ajout des mots "de l'accompagnement dont il bénéficie" permettra d'intégrer au bilan de l'expérimentation la prise en compte des accompagnements mis en place, notamment associatifs, en termes de sortie de situation financière compliquée pour le chef d'entreprise et, par là, de prévention du suicide.